

Appel à projet CY SUP

« Développer la FTLV en 1^{er} cycle »

Afin de poursuivre la construction de CY SUP l'école universitaire des premiers cycles de CY Cergy Paris Université et de CY Alliance, de renforcer l'attractivité de nos établissements et plus particulièrement dans le but de développer la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) et la Formation Continue (FC) dans la continuité de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 Septembre 2018, CY SUP lance un appel à projets qui vise à soutenir des transformations ou créations de formations de premier cycle proposées par les établissements concernés ou par les structures de ces établissements (composantes, départements, directions, services, ...).

Ces projets devront contribuer à structurer et renforcer notre offre FTLV/FC en intégrant l'approche par compétences, la modularisation et en favorisant l'hybridation ou le 100% distanciel afin de faciliter la formation sur site et une délocalisation partielle ou totale en entreprise.

Les projets devront permettre d'accroître l'attractivité de CY SUP et les partenariats avec des acteurs socio-économiques (branches professionnelles, groupement d'intérêt, fédérations, entreprises, ...) dans l'intérêt global des apprenants et des priorités d'emploi du territoire.

Rappel du contexte et des enjeux

Le NCU CUPS vise à accompagner la création de CY SUP l'école universitaire des premiers cycles en repensant les pédagogies et l'architecture des formations de premiers cycles afin de pouvoir accueillir des publics divers et de flexibiliser les parcours.

Un des axes principaux du NCU vise à **développer des parcours professionnalisants ouverts à tous les apprenants dans une véritable logique FTLV** permettant ainsi de :

- **A) Développer l'offre de formations adaptées à la FTLV par transformation / adaptation de formations initiales existantes ou par création de nouvelles formations certifiantes** : pour y parvenir les formations devront se réorganiser et traduites en compétences et blocs de compétences (lesquels devront pouvoir être acquis de manière autonome pour une meilleure individualisation du temps de formation) afin de permettre leur inscription au Registre National des Compétences Professionnelles (RNCP ou RS – Registre Spécifique).
- **B) Développer les formations 100% délocalisées dans les structures des apprenants** : Ces formations doivent permettre à l'apprenant de bénéficier d'enseignements à distance sans quitter sa structure d'affectation (entreprise, association, service public en France ou à l'étranger) ou un tiers-lieux d'enseignement (Campus des Métiers et des Qualifications, Campus Connectés, ...) permettant ainsi à chaque structure d'organiser le temps de formation comme elle le souhaite (sur une semaine, un mois...) et d'intégrer des modalités pédagogiques innovantes et adaptées à cette situation (AFEST - actions de formation en situation de travail -, semestre ou année en apprentissage, etc.)

- **C) Développer les formations à l'utilisation des infrastructures portées par les membres ou des tiers-lieux (Campus des Métiers et des Qualifications, Campus Connectés, Ecoles thématiques, FabLab, plateformes technologiques) de CY Alliance :** Ces formations devront s'appuyer sur des infrastructures existantes (plateforme technologique de recherche, plateau technique d'apprentissage et de création, ...) dont une partie du temps d'utilisation pourra être réservée pour ces actions de formation. Les formations doivent proposer une architecture en bloc de compétences et en module permettant une formation selon différents niveaux de maîtrise (ex : découverte, courant, expert). Les recettes générées doivent permettre à terme d'autofinancer la formation et de dégager des recettes pour assurer la maintenance ou l'évolution des infrastructures concernées.

Nature de l'apport attendu concernant l'appel à projet

Cet appel à projets a pour but d'insuffler une dynamique d'innovation réaliste débouchant sur la mise en place de dispositifs pérennes, en cohérence avec la stratégie politique globale de CY SUP et du projet NCU.

Il est ouvert aux structures des établissements concernés (écoles, composantes, départements, directions, services, ...).

Les projets devront contribuer explicitement à la création de parcours FTLV et de parcours de FTLV Hybride et ainsi permettre l'accueil d'un public d'apprenants nouveau. Ils doivent en outre démontrer l'existence d'un vivier d'apprenants et intégrer au moins un partenaire professionnel en capacité de proposer des apprenants.

Le soutien apporté à ces formations se limitera au financement d'actions centrées sur le premier cycle universitaire (Bac +3 maximum). Cependant, ces formations pourront prévoir des poursuites directes au niveau bac + 4 ou bac + 5 (Bachelor, filière ingénieur CTI et/ou CMI en sciences humaines, ...) sur les fonds des établissements ou sur les fonds générés par la formation une fois les dépenses liées au premier cycle couvertes.

Dans ce cadre, la soumission de la réponse à l'appel à projets, le porteur devra mentionner la/les catégorie(s) dans laquelle/lesquelles le projet s'inscrit (A et/ou B et/ou C).

La pérennité des formations au-delà de la durée de couverture des fonds NCU est une exigence ferme. Le modèle économique de la formation devra être étudié avec les experts membres du jury d'évaluation.

Réponse à l'appel à projet :

La réponse à l'appel à projet se fait à l'aide du dossier de réponse NCU intitulé « 20200210_dossier_reponse_AAP_CYSUP » adressé en PJ avec ce document.

Critères de sélection :

Critères d'évaluation des projets :

Les projets seront évalués suivant les critères suivants :

- La cohérence entre les constats, les objectifs affichés et le dispositif proposé ;
- La valeur ajoutée du projet (originalité, innovation par rapport aux pratiques existantes) ;

- La soutenabilité financière ;
- La faisabilité opérationnelle ;
- La pertinence des indicateurs et critères d'évaluation choisis.
- La pérennité de la formation et le caractère reproductible de ses modalités de mises en œuvre ou d'autres structures des établissements concernés ;

Dépenses éligibles et soutenabilité des projets :

Les fonds NCU ne peuvent pas permettre le financement du fonctionnement pérenne du ou des projets de formations, par contre ils peuvent répondre aux besoins pour financer sa création. Ainsi sont par exemple éligibles :

- La reconnaissance des heures nécessaires pour monter le projet (heures complémentaires uniquement – pas de décharge)
- Le recrutement d'un enseignant ou un enseignant-chercheur en CDD pour pallier les décharges des collègues investis sur le projet ou pour porter le projet en cas de création
- Le recrutement de personnels administratifs au sein de la Direction Formation Professionnelle ou du Design Hub pour aider à monter le ou les projets de formation (la mutualisation entre projets sera recherchée pour l'ensemble des demandes de recrutement d'ingénieur pédagogique)
- Les besoins de fonctionnement (comme l'achat de matériel spécifique) dans la limite de 20% du coût total du projet pour initier un projet mais pas les besoins éventuels de fonctionnement pérennes
- Pour les projets prévoyants des recettes directes (apprentissage, frais d'inscription, ...), les besoins de fonctionnement sur les trois premières années, y-compris des CDDs sur fonctions administratives, le temps que la formation s'autofinance.

Le soutien maximum attribué à un projet est plafonné à 150 000 € pour une durée de projet maximale de 3 ans. Le budget final attribué au projet sera arrêté par le Comité de pilotage du projet NCU et visera à couvrir uniquement les dépenses essentielles du projet validées par le Copil.

Les fonds seront versés par année et seront conditionnés au bon déroulement du projet. Des conventions de reversements seront préparées pour les projets portés hors de CY Cergy Paris Université.

La soutenabilité des projets sera étudiée par la direction des ressources de CY Cergy Paris Université, établissement coordinateur du projet en interface avec les porteurs et les services administratifs des membres de CY Alliance (ou la direction administrative de la composante concernée ou du service concerné pour CY Cergy Paris Université).

Suivi des projets

Le suivi des projets sera l'occasion de diffuser les actions envisagées auprès de la communauté universitaire. Pour cela, des séminaires seront organisés pour permettre l'échange entre les porteurs de projet et la communauté universitaire. La participation des lauréats à ces séminaires est obligatoire.

Des actions de valorisation des projets devront être menées et l'ensemble des éléments qui en découlent adressés à la direction de CY SUP. L'indication du soutien PIA NCU (phrase type

de l'ANR, logo PIA) et celui de CY SUP (logo de CY SUP) devra systématiquement apparaître sur les supports générés par le projet.

Les projets seront évalués annuellement (actions réalisées, consommation de l'aide allouée) afin notamment d'en mesurer l'impact et de le comparer aux objectifs attendus.

Les porteurs s'engagent à compléter les indicateurs annuels de l'ANR à l'échelle de leur projet.

Processus d'évaluation

Chaque projet sera évalué par le groupe de travail Formations du Comité de pilotage du projet NCU. L'appel reste ouvert tout au long de l'année. Les projets déposés seront étudiés en Comité de pilotage du projet.

L'évaluation des propositions suivra les étapes suivantes :

- Envoi du projet initial par les candidats
- Communication des résultats de pré-sélection des projets par le jury
- Accompagnement (demande de précisions et/ou d'améliorations) des projets présélectionnés
- Envoi par les candidats présélectionnés du projet révisé
- Communication des résultats de la sélection finale des projets par le jury

Modalité de réponse à l'appel à projet

- Les projets doivent être rédigés dans le dossier de réponse NCU et envoyés sous format Excel,
- Le dépôt du projet doit être réalisé en accord avec le référent diversification pédagogique et le/la directeur/directrice de l'établissement/composante/service concerné,
- Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante :
« reponse_aap_cysup@cyu.fr » avec copie au référent diversification pédagogique de l'établissement/composante concerné, au/à la directeur/directrice et au/à la responsable administratif/administrative de l'établissement/composante/service concerné,
- Le dossier de réponse doit être nommé :
« annéemoisjours_titre_du_projet_AAP_CYSUP_BNT »
(ex : 20200210_CMI_histoire_des_ODD_AAP_CYSUP_BNT)

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter l'adresse « administration-cysup@cyu.fr ».